



SOLIDARITE CULTURELLE DANS LE DISTRICT DE NYON



SOLIDARITE CULTURELLE DANS LE DISTRICT DE NYON

- 1. Les prémices de la politique culturelle
- 2. La politique culturelle
 - Les critères
 - Les priorités
 - Les moyens
- 3. Le financement
- 4. Les résultats
- 5. Récentes études
- 6. Questions échanges



1. Les prémices de la politique culturelle

2004
Fonds de soutien à l'enseignement musical

2008 Introduction du prix artistique

2012 Etablissement de la politique culturelle

2007

Enquête sur les pratiques artistiques et culturelles des moins de 20 ans 2009 Enquête sur soutiens des communes à la culture 2011 Enquête sur les besoins de locaux de répétitions



2. Politique culturelle

1. Constats

- Offre culturelle dense très mal répartie
- Villes VS Communes
- Souhait de financement solidaire peu évident
- Grands besoins du monde culturel

2. Stratégie

- La culture se délocalise
 - Les spectacles se donnent également dans les villages
 - Les acteurs culturels se mettent en réseau
- Les communes ne paient que si elles bénéficient directement des prestations (subsidiarité)



2. Politique culturelle

3. Les axes de la politique culturelle, ses priorités

- Le Conseil régional soutient :
 - tous les arts (par étape, en commençant par les arts de la scène)
 - en priorité la création artistique professionnelle
 - les lieux de création, de production et d'expression artistique
 - les actions d'éveil et de participation des enfants et des jeunes
 - des projets dont la portée est régionale et qui sont caractérisés par :
 - un haut niveau de qualité
 - l'innovation
 - l'expérience
 - la prise de risque



2. Politique culturelle

4. Les moyens (CHF 420'000.- en 2017)

- Aides ponctuelles (environ 70'000.--/an)
- Aides régulières (environ CHF 60'000.--)
- Conventions (CHF 280'000.--)
- Prix artistique (CHF 10'000.--)

Mais également

- Groupe de travail
- Etudes / enquêtes
- Actions de facilitation, mises en réseau, accompagnement



3. Le financement

C'est la politique des moyens qui prévaut !

- Env. CHF 4.-- par habitant pris dans la cotisation annuelle des communes
 - Par comparaison à Nyon : CHF 320.--/hab.
- Budget d'env. CHF 220'000.— entre 2006 et 2012
- CHF 400'000.— dès l'introduction de la loi sur l'enseignement de la musique (LEM)
- Fonds annexes disponibles pour certains projets, par exemple :
 - projets liés au tourisme culturel (CHF 150'000.--/an)
 - Budgets annexes (par ex. communication)
 - Infrastructures

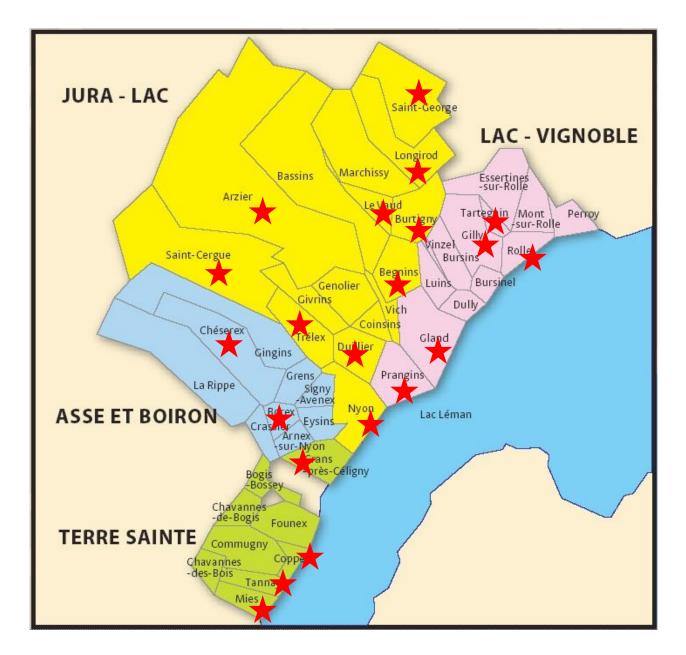


4. Les résultats

En 2016, le Conseil régional a soutenu :

- 24 projets ponctuels
- 8 projets réguliers / institutions
- 4 conventions
- Prix artistique







5. Récentes études

Etudes sur les retombées économiques

- Justification du soutien aux institutions culturelles
- Démonstration du caractère supra-régional des certaines institutions
- Développement de la politique touristico-culturelle

Etude sur le patrimoine du siècle des Lumières et de leur tournant

- Démonstration du potentiel culturel et touristique régional
- Mise en place de mesures pour la valorisation du patrimoine en cours



6. Questions - échanges





Ce n'est pas le champ qui nourrit, c'est la culture! Proverbe russe

Merci de votre attention!